

Besoin d'aide concernant le choix : lej - faculté de droit.

Par **Gregor**, le **30/01/2024** à **18:06**

Bonsoir, je suis en terminale et je souhaiterais être juge. Pour cela il faut passer par l'ENM et je pensais y parvenir en allant en faculté de droit, jusqu'au moment très tardif où j'apprends l'existence de l'institut d'études Judiciaire, qui prépare directement au concours de l'ENM. Alors je voudrais savoir si il est plus conseillé d'aller en fac de droit ou en IEJ (ou en IEP), même si cela dépend de la "qualité" des facultés (la mienne : UBO de droit à Brest), si les pourcentages de réussite sont presque égales, et si l'IEJ ferme beaucoup de "porte" se limitant à moins de professions que la faculté de droit. Merci de m'avoir écouté et pour l'aide, bonne fin de journée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/01/2024** à **11:16**

Bonjour

En réalité, il faut faire un Master 2 de droit puis intégrer un IEJ.

En effet, les IEJ sont rattachés aux facultés de droit et ne sont ouverts qu'aux titulaires d'un Master.